

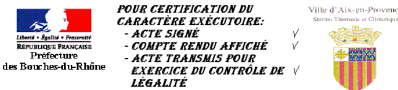


**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2020-310**

**Séance publique du**

**20 novembre 2020**

**Présidence de Maryse JOISSAINS MASINI  
Maire d'Aix-en-Provence**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20201120- lmc1181170-DE-1-1
Date de signature : 26/11/2020
Date de réception : jeudi 26 novembre 2020
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : ROUTE D'EGUILLES - LOCATION D'UN TERRAIN NU A USAGE DE STATIONNEMENT  
A XXXXX DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION MC N° 409p.**

Le 20 novembre 2020 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 13/11/2020, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Brigitte BILLOT, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Madame Brigitte DEVESA, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Amandine JANER, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Maryse JOISSAINS MASINI, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Arlette OLLIVIER, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Anne-Laurence PETEL, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Françoise TERME, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Laurent DILLINGER à Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Gilles DONATINI à Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Gaëlle LENFANT à Monsieur Marc PENA, Monsieur Stéphane PAOLI à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL à Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI.

**Excusés sans pouvoir :**

Madame Kayané BIANCO, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Michael ZAZOUN.  
Secrétaire : Monsieur Rémi CAPEAU

Madame Odile BONTHOUX donne lecture du rapport ci-joint.



DEPARTEMENT OPERATIONS  
JURIDIQUES COMPLEXES ET  
CONTROLE ET SUIVI DES  
PROCEDURES CONTENTIEUSES  
Direction foncier et gestion du  
patrimoine

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 20 NOVEMBRE 2020

-----

**Nomenclature : 3.2**  
Alienations

**RAPPORTEUR** : Madame Odile BONTHOUX

**Politique Publique : 04-AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN**

**OBJET** : ROUTE D'EGUILLES - LOCATION D'UN TERRAIN NU A USAGE DE  
STATIONNEMENT A XXXXX DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION MC N° 409P.-  
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

XXXXX située route d'Eguilles a contacté la Ville pour traiter un problème de stationnement.

La parcelle occupée par l'établissement, cadastrée section MC n° 549, est bordée par une voie qui dessert des logements. Cette configuration limite les possibilités de stationnement pour la clinique.

Une solution peut être trouvée pour les véhicules du personnel, 3 à 4 places soit 100 m<sup>2</sup>, sur la parcelle communale mitoyenne cadastrée section MC n° 409p d'une surface totale de 921 m<sup>2</sup>.

Les conditions retenues pour la location de ce terrain nu, en l'état, non soumis au régime des baux commerciaux sont les suivantes :

- Emprise : 100 m<sup>2</sup> (cf plan joint),
- Durée : un an renouvelable par tacite reconduction sans pouvoir excéder 5 ans,
- Loyer : 1 020,00 € par an, non assujetti à la TVA, actualisable à l'indice coût de la construction.

- Les éventuels travaux d'aménagement de l'emprise seront réalisés au frais du locataire et après validation des services techniques municipaux. Les travaux ainsi réalisés demeureront propriété de la Ville et ne pourront ouvrir droit à une quelconque indemnité.
- L'accès à cette emprise se fera par le portail situé sur la parcelle MC n° 549 et la sortie par le portail existant sur la parcelle cadastrée section MC n° 409p.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande, de bien vouloir :

- **ACCEPTER** la location à XXXXX [n° SIREN 5XXXXX4], représentée par XXXXX, d'une partie de la parcelle cadastrée section MC n° 409p dans les conditions présentées dans l'exposé qui précède.
- **AUTORISER** Mme le Maire ou l'Adjoint délégué à la Gestion des Propriétés Communales à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **AUTORISER** M le Trésorier Principal d'Aix Municipale Campagne à faire recette des sommes correspondantes.

DL.2020-310 - ROUTE D'EGUILLES - LOCATION D'UN TERRAIN NU A USAGE DE  
STATIONNEMENT A XXXXX DE LA PARCELLE CADASTREE SECTION MC N° 409P.-

Présents et représentés	: 52
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 52
Pour	: 52
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

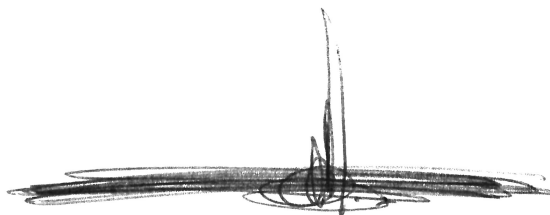
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

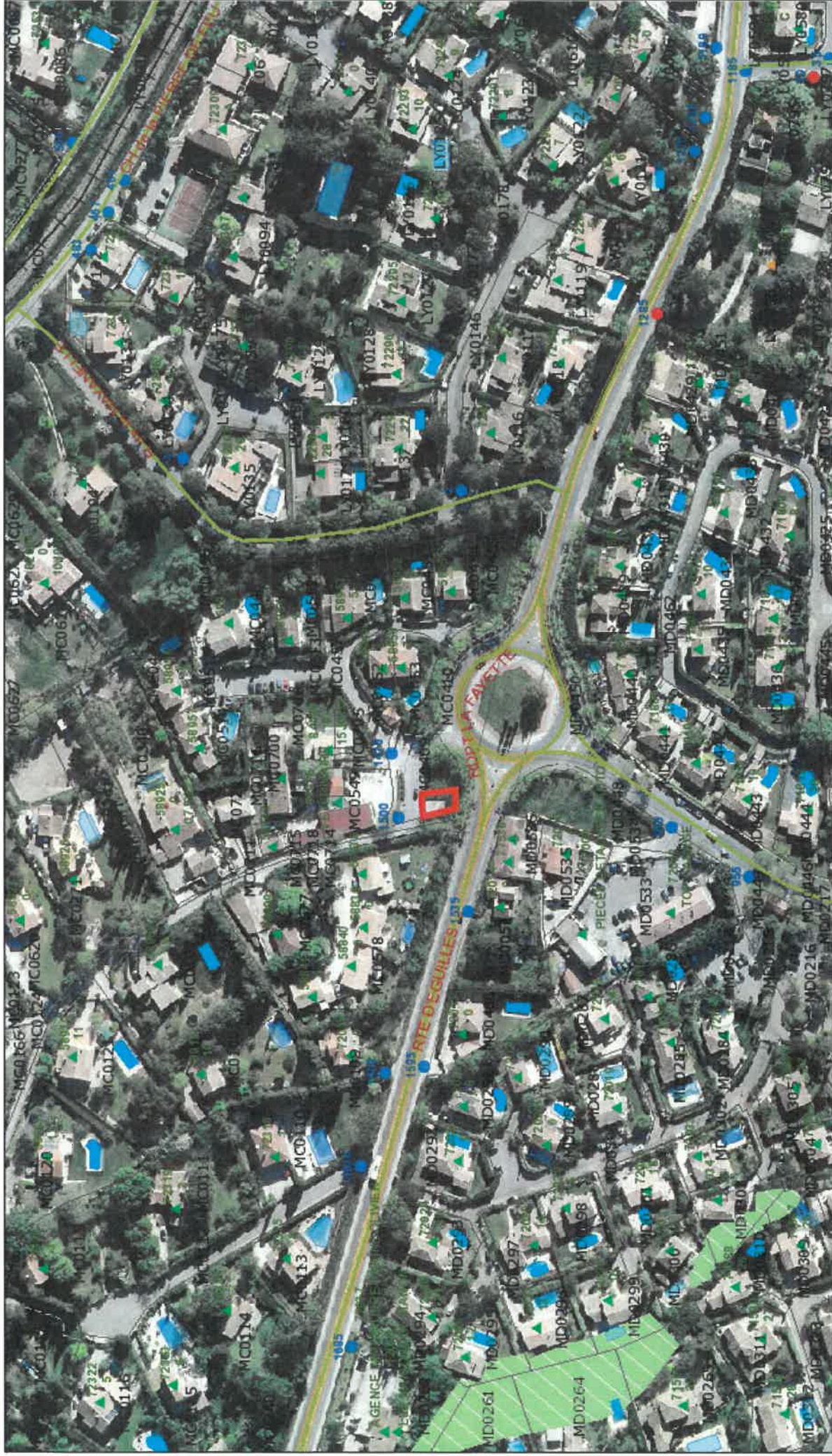
L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

# MC 409p - Emprise à louer



## Légende

Communes  Communes

Copyright DGI, tous droits réservés

08/10/2020